

Québec, le 26 janvier 2016

Monsieur Roger S. Gibb
Président
Association des Fondations d'établissements de santé du Québec
455, boul. Base-de-Roc, suite A301
Joliette (Québec) J6E 5P3

Monsieur Gibb,

Par la présente, au nom du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier, nous accusons réception de votre correspondance datée du 22 janvier 2016 au sujet du projet de loi no. 56.

Rappelons que le 25 novembre dernier, le ministre, sensible aux préoccupations soulevées par les organismes à but non lucratif (OBNL), a demandé au Commissaire au lobbying de réaliser une étude exhaustive sur sa proposition d'élargir la portée de la Loi, pour les y assujettir. Le Commissaire a accepté de donner suite à la demande du ministre.

Cette étude en main, les consultations en commission parlementaire, relatives entres autres à l'assujettissement des OBNL, pourront s'amorcer avec un portrait plus complet de la question et permettront aux intervenants d'exprimer leur avis sur les pistes de solutions qui seront proposées, ce qui rendra l'exercice de consultation encore plus utile et constructif. C'est dans ce contexte que nous prenons note de votre position.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Gibb, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Patrick-Emmanuel Parent
Conseiller politique